

N° 1776 – IN 505

Dépôt : 04.07.2022
Traitement Bureau CDV : 04.07.2022
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 04.11.2022

Interpellation du PCSI intitulée : « Repenser la circulation à la rue Jolimont »

Introduction

Depuis plusieurs années, il existe des problèmes de circulation dans la Rue Jolimont. En effet, l'étroitesse de la rue et le parcage des voitures de manière quelque peu anarchique tout le long du trottoir (photo 1) rend tout croisement impossible. Bien qu'il existe un panneau d'interdiction à un bout de la rue (photo 2), les riverains ne sont pas contraints par un sens de circulation.

La situation actuelle pose également problème aux riverains qui sortent de leur parcelle directement sur la route. Souvent, la présence des voitures parkées complique fortement voir bloque la sortie des voitures. De plus la vitesse de 50 km/h. n'est pas particulièrement adaptée aux voitures qui frôlent les murets et autres haies.

Quelques aménagements peu coûteux devraient permettre d'améliorer la situation.



Photo 1



Photo 2

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- Quel est le but du panneau d'interdiction (photo 2) alors que le reste de la rue n'est pas à sens unique ?
- Serait-il envisageable d'imposer une circulation à sens unique dans cette rue et d'en limiter la vitesse à 30 km/h ?
- Serait-il envisageable de tracer des places de parc judicieusement positionnées pour éviter un blocage complet et permettre aux riverains de sortir de leurs propriétés avec leurs véhicules ?

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 4 juillet 2022

Signature (s) :

PCSI, 1^{er} signataire :

M. Julien Berthold (1)